



Yvelines Environnement a participé avec SAVE, association membre,  
à **l'enquête publique** concernant l'aménagement  
de l'ancienne caserne Versailles-Pion  
qui s'est déroulée du 6 janvier au 8 février 2021.

Voici les remarques et documents qui ont été remis au Commissaire enquêteur :  
<https://www.yvelines-environnement.org/le-domaine-de-pion/>



[https://satellites.pro/carte\\_de\\_Saint-Cyr-l-Ecole#48.808248,2.084484,15](https://satellites.pro/carte_de_Saint-Cyr-l-Ecole#48.808248,2.084484,15)



# Bio Yvelines Services

## Plateforme de compostage de déchets verts dans le site classé de la Plaine de Versailles à Bailly

### Historique et nuisances

#### SOMMAIRE

- 1) **Rappel des faits concernant la décision d'installation à Bailly**
  - a. Bio-Yvelines-Services, c'est quoi,
  - b. Raisons du transfert de BYS de Versailles à Bailly.
  - c. Réunion du Conseil municipal de Bailly du 16 septembre 2014.
  - d. Consultation du public sur la demande d'enregistrement au titre des ICPE du 18 août au 15 septembre 2014,
  - e. Rapport de la DRIEE du 13 octobre 2014,
  - f. Avis du CODERST du 18 novembre 2014,
  - g. Arrêté préfectoral d'enregistrement du 24 novembre 2014,
  - h. Avis de la CDNPS du 23 septembre et du 16 décembre 2014,
  - i. Arrêté de Permis de construire du maire de Bailly.
- 2) **Nuisances de l'installation B.Y.S.**
  - a. Nuisances Visuelles
  - b. Nuisances Olfactives
- 3) **Contrôles et décisions de l'Etat**
- 4) **Actions**

**=>>> Synthèse complète de Patrick MENON, Président de l'APEBN, Administrateur d'Yvelines Environnement, à retrouver sur notre site :**

**<https://www.yvelines-environnement.org/bio-yvelines-services/>**



**Point sur le dossier  
JO 2024  
épreuve VTT  
sur la « colline de  
la Revanche »  
à Élancourt**



## La colline de La Revanche

Photo  
Claude Stassinnet

Encart de l'article du journal d'Élancourt N° 262...

### **Qu'est-ce qui se cache sous la Colline ?**

*On lit tout et son contraire sur celle que l'on considère comme le sommet (artificiel) le plus haut d'Île-de-France. La Colline d'Élancourt, qui culmine à 231 m, **n'est pas constituée de déchets, mais de terres de remblais et de gravats**. Elle a été constituée dans les années 70, à l'époque de la construction de la Ville Nouvelle où il a fallu creuser et modeler les étendues agricoles. Pour stocker la terre et les roches restantes, les architectes ont créé ce mont en passe de devenir mondialement célèbre grâce aux J.O. Mais à l'époque et durant les années qui ont suivi, aucune logique d'aménagement n'a été mise en œuvre. La végétation qui s'y trouve s'est développée sauvagement. Certains arbres sont fragiles et se déracinent, car le terrain est trop rocheux. Le futur projet porté par le COJO, SQY et la Ville permettra de végétaliser correctement et durablement cette grande friche, qui était anciennement une carrière, et de la rendre accessible à tous pour des loisirs sportifs et familiaux en pleine nature.*

Lire l'appréciation de Claude Stassinnet relayée sur notre site :  
<https://www.yvelines-environnement.org/la-colline-de-la-revanche/>

## Le rurbain

Comme tous les métiers de production, **l'agriculteur** qu'il soit céréalier, arboriculteur, viticulteur ou éleveur répond à un besoin de la société avec les moyens qui sont à sa disposition.

Les caractéristiques de ces besoins sont orientées par les choix des consommateurs. Ces derniers soumis aux pressions commerciales et aussi médiatiques ont évolués dans leurs exigences sur la qualité, la forme, la couleur. Ces exigences ont obligé les agriculteurs à adapter leur production poussés par les laboratoires agrochimiques. Aujourd'hui, Ce système a atteint ses limites.

**Les zones urbanisées se sont installées sur les terres agricoles.** Ce sont les habitations qui sont venues vers l'agriculture et pas l'inverse. La création d'une distance dite "zone de non traitement" quelle qu'en soit la largeur entre les zones urbanisées et les zones agricoles sera une grave erreur de société. Considérée comme une frontière, un no man's land qui accentuera la fracture entre deux parties complémentaires : les producteurs et les consommateurs. Alors le vivre ensemble ne sera plus possible.

Aujourd'hui, l'agriculteur évolue au gré des **demandes des consommateurs** . Conventionnels, raisonnés ou bio, chacun apporte son savoir faire. Les consommateurs souvent flattés par des produits trop parfaits au regard sont devenus de plus en plus exigeants.

C'est la difficile équation à résoudre :

- Baisser l'exigence des consommateurs, réapprendre à manger sain mais moins flatteur au regard et à l'étiquette
- Revoir l'ensemble des produits phytosanitaires

Pour **Yvelines Environnement**, il est grand temps de réconcilier les citadins, les rurbains, les ruraux et les agriculteurs.

Les agriculteurs contraints par les interdictions des produits ont fait beaucoup d'efforts. Les consommateurs devront s'adapter pour une meilleure compréhension et le respect de chacun.

**La crise sanitaire a accentué la notion de « consommer local » et donc du circuit court.**

### **Le rurbain.**

Terme né de la contraction des mots « rural » et « urbain » pour désigner un état intermédiaire. Il représente les personnes vivant dans des petites agglomérations situées dans la banlieue de grandes agglomérations ou en tout cas à proximité. Le plus souvent si leur domicile se situe dans ces petites agglomérations, leur lieu de travail demeure en zone urbaine .

*Les **rurbains** ont pu découvrir le monde agricole et discuter avec les hommes et les femmes qui les nourrissent.*

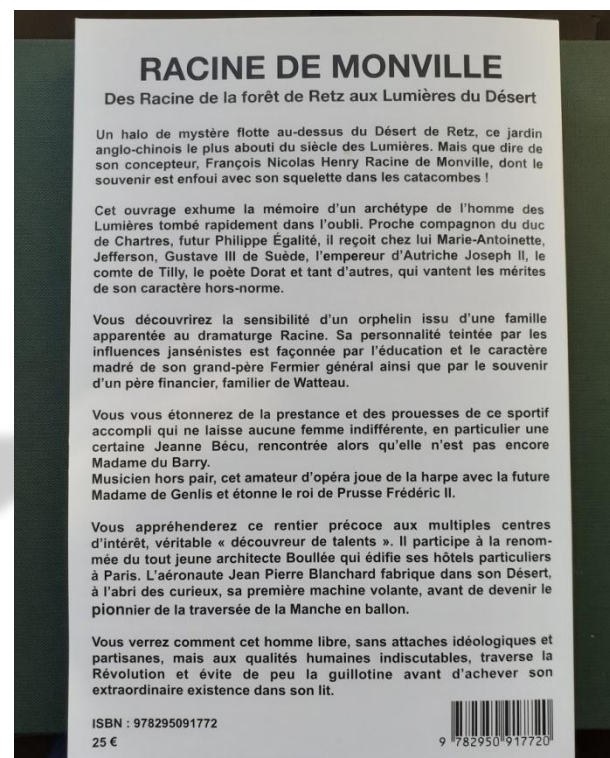
## « Racine de Monville »

### Des Racine de la forêt de Retz aux Lumières du Désert



Pour commander ce magnifique livre de 415 pages il vous suffit d'envoyer un mail à [pierreemile.renard1@gmail.com](mailto:pierreemile.renard1@gmail.com)

Prix amical de 20 €  
+ 8 € de frais de port



## LOI n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique

[http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/acceleration\\_simplification\\_action\\_publicque](http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/acceleration_simplification_action_publicque)

### **Le choc de simplification continue...**

une nette régression quant à l'évaluation environnementale et la consultation des commissions ou du public à commencer par l'article 24 qui vise à rendre facultative la consultation du CODERST et de la CDNPS.

>>> <https://www.senat.fr/leg/pjl19-307.pdf>

*L'article 24 généralise pour l'ensemble des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) - ainsi que pour les canalisations - la faculté pour le préfet, de réaliser ou non la consultation du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ou, pour les carrières et éoliennes, de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, en fonction des enjeux et de la sensibilité du projet concerné.*

Lien vers notre site :

<http://www.yvelines-environnement.org/vers-une-simplification-des-demarches-administratives/>



Du 12/02/2021 au 04/03/2021

Projet de décret portant diverses mesures d'accélération  
et de simplification de l'action publique  
dans le domaine de l'environnement

La présente **consultation** concerne le  
projet de décret portant diverses  
mesures d'accélération et de  
simplification de l'action publique dans  
le domaine de l'environnement, qui est  
principalement un décret nécessaire à  
l'application de la loi « ASAP » du 7  
décembre 2020.

**Vers le site ==>>>**

**<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-portant-diverses-mesures-d-a2298.html>**



# La lettre du SPI Vallée de Seine

(Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles)

Au sommaire de *La Lettre* de novembre 2020 :

- Le risque de coupure électrique cet hiver
- La nouvelle **loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire** dite loi AGEC (2)
- Actualités

En cliquant sur ce lien : <https://www.yvelines-environnement.org/la-lettre-du-spi-vallee-de-seine/>

## *Harmoniser les consignes de tri des emballages ménagers et des papiers.*

*Le sujet est en discussion depuis plus d'une décennie.*

*Des avancées ont été enregistrées depuis 2016, mais les français se plaignent toujours d'être confrontés à des schémas variés en différents endroits du territoire.*

*Le gouvernement veut donc accélérer le pas : le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit d'achever l'harmonisation des schémas de tri d'ici 2023.*

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000038746653/>



# Chaque emballage peut se transformer en objet ou en emballage. C'est cela la magie du recyclage !

<http://www.sidompe.fr/trier-et-recycler/pourquoi-trier/>



## L'Unité de Valorisation Énergétique



## Le Centre de Tri

### Matériaux envoyés chez les différents repreneurs pour être recyclés en nouveaux produits

#### Déchets réceptionnés



\*Polyéthylène haute densité

\*Polyéthylène haute densité

\* Emballages des liquides alimentaires

Avec notre partenaire



## A TRIER DANS LA POUBELLE JAUNE

### 1 Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles et flacons

Flacons de produits ménagers



Grosses bouteilles

Produits de toilette

✓ Videz bien le liquide avant de trier !  
Si besoin, écrasez les horizontalement.

### 2 Tous les papiers



✓ Evitez de les froisser ou de les déchirer.  
Retirez les films plastiques autour des magazines.

### 3 Emballages métalliques



✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse.  
Pensez à bien vider les restes avant de jeter.

### 4 Cartons et Briques alimentaires



✓ N'empilez pas les emballages les uns dans les autres.  
Pensez à bien retirer les plastiques dans les cartons.

## A TRIER DANS LE VERRE

✓ Inutile de laver. L'eau est précieuse.

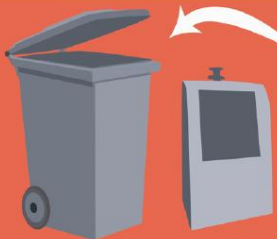


### Emballages en verre



## A JETER

Les déchets du quotidien, à jeter dans la poubelle ordinaire.



Liste des Communes du SIDOMPE =

<file:///C:/Users/YE/Downloads/LISTE-COMMUNES-2019-1.pdf>



« *Infos Asso* »

La prochaine **Assemblée Générale Annuelle** d'**Yvelines Environnement**  
aura lieu le **samedi 12 juin 2021 à 14h à l'École de la campagne**  
**et de la forêt à Marly-le-Roi**

Retrouvez toute notre actualité sur  
**<https://www.yvelines-environnement.org/>**

**A bientôt**

